CA de Saint Quentin (Siren : 240200261)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Saint-Quentin
Arrondissement	Saint-Quentin
Département	Aisne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/12/1999
Date d'effet	17/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Xavier BERTRAND

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9, Place de La Fayette
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	02100 Saint-Quentin
Téléphone	03 23 62 82 82
Fax	03 23 62 82 83
Courriel	comm-agglo@agglo-saint-quentin.fr
Site internet	http://www.agglo-saintquentin.fr/

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Assainissement

Population

Population totale regroupée	74 463

Densité moyenne	468,85

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
02	Castres (210201299)	246
02	Contescourt (210201992)	65
02	Essigny-le-Petit (210202719)	375
02	Fayet (210202859)	702
02	Fieulaine (210202925)	277
02	Fonsomme (210203006)	523
02	Fontaine-Notre-Dame (210203030)	407
02	Gauchy (210203212)	5 439
02	Grugies (210203402)	1 237
02	Harly (210203519)	1 720
02	Homblières (210203634)	1 540
02	Lesdins (210203998)	853
02	Marcy (210204368)	179
02	Mesnil-Saint-Laurent (210204582)	467
02	Morcourt (210205027)	606
02	Neuville-Saint-Amand (210205266)	888
02	Omissy (210205480)	814
02	Remaucourt (210206124)	329
02	Rouvroy (210206348)	525
02	Saint-Quentin (210206660)	57 271

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 37

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Exploitation du service public de l eau, comportant notamment la production, l adduction et la distribution de l eau destinée à la consommation humaine.*
- Assainissement collectif *Exploitation du service public d assainissement collectif, comportant notamment la collecte, le transport et l épuration des eaux usées*
- Assainissement non collectif *Exploitation du service public d assainissement non collectif*
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés *Collecte sous toutes ses formes, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.*
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *Collecte sous toutes ses formes, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.*

- Lutte contre les nuisances sonores *Lutte contre les nuisances sonores et les diverses pollutions, y compris celles de l air*
- Qualité de l'air *Lutte contre les nuisances sonores et les diverses pollutions, y compris celles de l air*
- Autres actions environnementales *Exploitation du service public d assainissement eaux pluviales comportant notamment collecte, transport, et éventuellement stockage et traitement des dites eaux pluviales. Protection et mise en valeur de l environnement et du cadre de vie*
Services funéraires
- Crématorium *Création et gestion d un crématorium.*
Politique de la ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale *Elaboration animation et gestion : des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d insertion économique et sociale d intérêt communautaire et des dispositifs locaux d intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.*
Dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique *Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, qui sont d intérêt communautaire*
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire *Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité portuaire ou aéroportuaire qui sont d intérêt communautaire*
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) *Elaboration et mise en oeuvre de toutes actions de développement économique d intérêt communautaire*
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs *En matière d équipements de loisirs :Création et gestion des équipements à vocation ludique et/ou natatoire, déclarés d intérêt communautaire intérêt communautaire : établissements couverts en partie ou totalité ouvert au public toute l'année et nécessitant la présence permanente de personnel.*
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs *En matière d équipements de loisirs :Création et gestion des équipements à vocation ludique et/ou natatoire, déclarés d intérêt communautaire intérêt communautaire : établissements couverts en partie ou totalité ouvert au public toute l'année et nécessitant la présence permanente de personnel. exemples : piscine Jean Bouin de St-Quentin, piscine de Gauchy et la base urbaine de loisirs.*
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) *Elaboration et révision du schéma directeur et de tout autre document qui pourrait le compléter ou lui être substitué*
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme *Elaboration et mise en oeuvre des divers documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, carte communale...)*
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) *Création et réalisation de zones d aménagement concerté d intérêt communautaire*
- Constitution de réserves foncières

Pour la mise en euvre de la politique communautaire d équilibre social de l habitat, la CA constitue des réserves foncières et, en outre, est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés par le conseil de communauté, après délibération concordante de la ou des communes concernées
- Organisation des transports urbains *Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi N° 82-1153 du 30 décembre 1982 d orientation des transports intérieurs*
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation *Conduite des études d'urbanisme et d'aménagement répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat et à ce titre d'intérêt communautaire*
- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...) *gestion et instruction des diverses pièces liées au droit des sols, pour les communes dotées d'un document d'urbanisme : plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme, carte communale.*
Développement touristique
- Tourisme *Détermination et mise en oeuvre de toute action de promotion et de développement touristiques--Définition de la politique touristique communautaire et des modalités de sa gestion*
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat *Elaboration et mise en o euvre du programme local de l'habitat*
- Politique du logement social *Détermination et conduite de la politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire*
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire *Actions et aides financières en faveur du logement social d intérêt communautaire*
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire *Action par des opérations d intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées*
- Amélioration du parc immobilier bati d'intérêt communautaire *Amélioration du parc immobilier bâti d intérêt communautaire*
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat *Pour la mise en euvre de la politique communautaire d équilibre social de l habitat, la CA constitue des réserves foncières et, en outre, est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés par le conseil de communauté, après délibération concordante de la ou des communes concernées*
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Gestion d'un centre de secours *Gestion du service de lutte contre l incendie et de secours dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du CGCT.*
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) *Elaboration, promotion et suivi du schéma d'aménagement numérique*
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage *Création et gestion d aires d accueil pour les gens du voyage et le cas échéant, recherche de logements adaptés pour les familles les plus sédentarisées*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population

02	Valor'Aisne (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne) (250208790)	SM ouvert	531 142
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	648 337

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)